

SST : Sauveteur secouriste du travail

Un sauveteur secouriste du travail est un membre du personnel volontaire ou désigné, il doit être capable de porter secours à tout moment au sein de son entreprise et à toute victime d'accident de travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Cadre réglementaire :

L'article R241-39 du Code du travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier, où 20 personnes au moins sont occupées, pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux.

L'article R. 241-40 du Code du travail donne obligation à l'employeur, quelle que soit son activité ou son effectif, de prendre toutes les « dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades ».

FORMATION

Objectifs :

- ☞ Connaître l'alerte aux populations.
- ☞ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- ☞ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- ☞ Examiner la victime
- ☞ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- ☞ Effectuer l'action de secourir appropriée à l'état de la (des) victime (s).
- ☞ Repérer les dangers au travail
- ☞ Supprime ou faire supprimer les dangers
- ☞ Informer son responsable ou le préventeur de l'entreprise

Public :

- ☞ Toutes personnes

Durée :

- ☞ 2 jours, soit 14 heures

Moyens pédagogiques :

- ☞ Plan d'intervention
- ☞ Vidéo projection support et films
- ☞ Démonstrations et cas concrets
- ☞ Matériel pédagogique complet
- ☞ 4 participants minimum.

PROGRAMME

Se situer en tant que SST dans son entreprise :

- 🌐 Identifier son rôle comme secouriste.
 - Expliquer son rôle dans et hors de son entreprise
 - Reconnaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention
- 🌐 Identifier son rôle comme « préventeur ».
 - Comprendre l'intérêt de la prévention.
 - Situer son rôle dans le projet de prévention
 - Décrire le mécanisme d'apparition du dommage

La conduite à tenir en cas d'accident :

- 🌐 Rechercher les risques persistants pour protéger.
 - Connaître l'alerte aux populations
 - Reconnaître sans s'exposer lui-même, les dangers éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
 - Supprimer ou isoler le danger
 - Reconnaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention
- 🌐 Examiner la victime et faire alerter
 - Examiner la victime
 - Faire alerter ou alerter
- 🌐 Secourir
 - Effectuer l'action de secourir
- 🌐 Situations inhérentes aux risques spécifiques

Application des compétences de SST a la prévention dans son entreprise :

- 🌐 De protéger à prévenir.
 - Repérer les dangers dans une situation de travail
 - Supprimer ou faire supprimer des dangers
- 🌐 De faire alerter à informer
 - Informer son responsable et/ou le préventeur dans l'entreprise